Réf. Farde e-Assemblées : 2683243

N° OJ : **2**

Projet d'Arrêté - Conseil du 17/11/2025

Objet : Tutelle sur le Mont-de-Piété.- Modifications budgétaires 2025-2.

Le Conseil communal,

Vu l'article 8 de la loi du 30 avril 1848 réorganisant les Mont-de-Piété ;

Vu l'article 276 de la Nouvelle loi communale ;

Vu le règlement organique du Mont-de-Piété adopté par le Conseil communal le 7 septembre 2020 ;

Vu la décision du Conseil d'administration du Mont de piété du 16 octobre 2025 adoptant les modifications budgétaires 2025 - 2 ;

Considérant les justifications exposées dans le rapport du Mont-de-Piété ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : Les modifications budgétaires n° 2 de l'exercice 2025 du Mont-de-Piété (délibération du Conseil d'administration du Mont-de-piété du 16 octobre 2025) sont approuvées.

Annexes :

Décision du CA du Mont-de-Piété du 16.10.2025. (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Modification budgétaire 2025-2. (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Rapport FR. (Consultable au Secrétariat des Assemblées)